

que celle des autres, d'une manière ou d'une autre. » Mayer confirme cette déclaration, ce qui fait sourire Graft.

Laurent : Vous voyez, et cependant j'ai été condamné, j'ai été conduit au bagne, dans ce gouffre de misères et de malheurs. Arrivé là, un de mes compagnons d'infortune me demanda ce que j'avais fait pour y venir.

lui achetai le lingot refondu. M. le président : Je ne conçois pas que M. Dongé ne se rappelle pas mieux. Je lui ai porté non pas un lingot mal rendu, mais un lingot essayé.

chefs, et l'a condamné seulement à 15 fr. d'amende pour exercice illégal de la médecine.

DEPARTEMENTS.

SEINE-ET-OISE. — On nous écrit de Versailles : « Nous avons rendu compte, dans notre numéro du 4 juin, de l'affaire de Jean-Baptiste Jacquet, âgé de 36 ans, condamné à mort pour meurtre d'un de ses camarades de prison, âgé de 18 ans, qu'il poursuivait de ses honteuses obsessions, pour tentative d'homicide sur un autre détenu et blessures à deux autres.

« On procéda à sa toilette, il trouva inutiles les soins de l'exécuteur et proféra ces mots : « Vous n'avez pas bientôt fini, c'est une comédie. » Il ne se plaigait que d'une chose, que le serre-bras était trop serré. L'exécuteur le fit relâcher un peu, en prenant toutefois de grandes précautions contre ce condamné grand, vigoureux et qui avait conservé toute son énergie. Sur sa demande, on lui donna un petit verre d'eau-de-vie, à laquelle on mêla de l'eau. Le moment était arrivé. Jacquet quitta sa cellule, située au rez-de-chaussée de la prison.

« Cette cellule que le condamné s'était plu à orner présentait une chapelle fort bien décorée. La voûte blanche était constellée d'étoiles en papier bleu; il avait représenté en papier doré une comète, et au centre le soleil, du milieu duquel pendait, au moyen de fils de cuivre, une lampe en verre qui était parfois allumée.

« Arrivé à la dernière marche, Jacquet s'agenouilla et fit d'une voix ferme, qui fut entendue de tous, une longue prière dans laquelle il demandait pardon à Dieu. Il fut ensuite embrassé de son confesseur, auquel il rendit son baiser, puis il se leva et se livra à l'exécuteur.

« Près de la cellule de Jacquet se trouvait celle de Crapet, condamné aussi à mort pour avoir tiré sur un garde, et qui savait de la veiller que sa peine avait été commuée en celle des travaux forcés. Crapet est d'un caractère ferme, et cependant les apprêts du supplice firent plus d'effet sur lui que sur celui qui allait être l'auteur de ce terrible drame.

L'étude de M^r Laden, avoué de première instance, est transférée, à partir du 1^{er} juillet 1858, de la rue Sainte-Anne, 25, au boulevard de Sébastopol, 41, vis-à-vis des nouveaux pavillons des Halles.

Bourse de Paris du 2 Juillet 1858. Au comptant, D^r c. 68 05. — Hausse « 05 c. Fin courant, — 68 15. — Baisse « 15 c.

AU COMPTANT. 3 0/0... 68 05. FONDS DE LA VILLE, ETC. 4 0/0... 70. Oblig. de la Ville (Emp. prunt 25 millions)... 1060 —

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Paris à Orléans... 1265 — Lyon à Genève... — Nord (ancien)... 945 — Dauphiné... —

CHRONIQUE

PARIS, 2 JUILLET.

Ont été condamnés par le Tribunal de police correctionnelle : Le sieur Guyot, crémier, 127, rue Charonne, pour mise en vente de lai falsifié, à 50 fr. d'amende.

— Le prévenu est le nommé Greufé, tailleur, rebouteur, guérisseur et opérateur, demeurant à Ivry, rue Voltaire, 1. Comme tailleur, il est possible qu'il mette ses clients dans de beaux draps, mais comme médecin, ce serait tout le contraire, si l'on en juge par la prévention qui le renvoie devant la justice pour homicide par imprudence et escroquerie, outre le chef d'exercice illégal de la médecine; il a administré coup sur coup six lavements vermifuges à un de ses malades, qui est mort le lendemain.

« Arrivé à la dernière marche, Jacquet s'agenouilla et fit d'une voix ferme, qui fut entendue de tous, une longue prière dans laquelle il demandait pardon à Dieu. Il fut ensuite embrassé de son confesseur, auquel il rendit son baiser, puis il se leva et se livra à l'exécuteur.

« Près de la cellule de Jacquet se trouvait celle de Crapet, condamné aussi à mort pour avoir tiré sur un garde, et qui savait de la veiller que sa peine avait été commuée en celle des travaux forcés. Crapet est d'un caractère ferme, et cependant les apprêts du supplice firent plus d'effet sur lui que sur celui qui allait être l'auteur de ce terrible drame.

L'étude de M^r Laden, avoué de première instance, est transférée, à partir du 1^{er} juillet 1858, de la rue Sainte-Anne, 25, au boulevard de Sébastopol, 41, vis-à-vis des nouveaux pavillons des Halles.

Bourse de Paris du 2 Juillet 1858. Au comptant, D^r c. 68 05. — Hausse « 05 c. Fin courant, — 68 15. — Baisse « 15 c.

AU COMPTANT. 3 0/0... 68 05. FONDS DE LA VILLE, ETC. 4 0/0... 70. Oblig. de la Ville (Emp. prunt 25 millions)... 1060 —

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Paris à Orléans... 1265 — Lyon à Genève... — Nord (ancien)... 945 — Dauphiné... —

Table with 2 columns: Station names (Paris à Lyon et Médit., Midi, Ouest, Gr. central de France) and prices (765, 513, 575).

Demain dimanche, 4 juillet, dernier dimanche de la fête de Clapart, jeux divers et feu d'artifice.

Interlaken, roman, vient de paraître; c'est un récit plein d'intérêt, en même temps qu'une description fidèle et animée de l'Oberland.

Deux volumes in-16. Prix: 7 fr. 50 cent.

Rousseau, éditeur des Anciennes Maisons de Paris sous Napoléon III, boulevard de la Madeleine, 13, à Paris.

Samedi, au Théâtre-Français, les Doigts de fée, dont le succès suit brillamment son cours.

Aujourd'hui, à l'Opéra-Comique, la 41^e représentation de MM. Gormon et Michel Carré.

par Jourdan, Couderc, Barrielle, Prilleux, Ed. Cabel, M^{lles} Bourliart, Révilly et Béla.

Tous les soirs, au théâtre du Vaudeville, les Lionnes pauvres et les Jeux innocents.

Au théâtre de l'Ambigu-Comique, tous les soirs les fugitifs, drame en six actes et neuf tableaux.

Aujourd'hui samedi, au Cirque de l'Impératrice, pour la première fois, le Tambour aérien.

A l'Hippodrome, dimanche, la Guerre des Indes; la mise en scène de cette grande pièce militaire.

ENGHEN LES BAINS. — Dimanche 4 juillet, grande fête de jour et de soir.

SPECTACLES DU 3 JUILLET.

OPÉRA. — FRANÇAIS. — L'Arioste, les Doigts de Fée.

OPÉRA-COMIQUE. — Quentin Durward.

VAUDEVILLE. — Les Lionnes pauvres, les Jeux innocents.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Bohémiens de Paris.

AMBIGU. — Les Fugitifs.

CHATEAU-ROUGE. — Soirées musicales et dansantes, dimanches, lundis, jeudis et fêtes.

JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

CHATEAU DES FLEURS. — Soirées dansantes les lundis, mercredis, vendredis et dimanches.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX Année 1857. Prix: Paris, 6 fr.; départements, 6 fr. 50 c.

Au bureau de la Gazette des Tribunaux, rue du Harlay-du-Palais, 2.

Imprimerie de A. Guyot, rue Ne-des-Mathurins, 43.

Ventes immobilières.

AUDIENGE DES CRIES.

RAFFINERIE AU HAVRE

Etude de M^e Louis PROTAT, avoué à Paris, rue Richelieu, 27.

Vente sur publications volontaires, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le mercredi 21 juillet 1858.

D'une grande et belle RAFFINERIE, sise au Havre, à l'angle des rues de la Minoterie et de l'Het.

S'adresser à Paris: 1^o à M^e Louis PROTAT, avoué poursuivant.

MAISON RUE SAINT-BENOIT

Etude de M^e BENOIST, avoué, rue Saint-Antoine, 110.

Vente sur licitation, au Palais de Justice à Paris, le mercredi 14 juillet 1858.

D'une MAISON sise à Paris, rue Saint-Benoit, 28.

S'adresser pour les renseignements: 1^o à M^e BENOIST.

MAISON RUE DE MONTMORENCY

Etude de M^e Emile MOHIN, avoué à Paris, rue de Richelieu, 102.

Vente sur surenchère du sixième, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le mercredi 15 juillet 1858.

des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine, le jeudi 15 juillet 1858.

D'une MAISON sise à Paris, rue de Montmorency, 21, ci devant n^o 18.

S'adresser pour les renseignements: 1^o Audit M^e Emile MOHIN.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

DOMAINE, MAISON DE CAMPAGNE

Etude de M^e LEGRAND, avoué à Paris, rue de Luxembourg, 45.

Vente sur licitation, en l'étude de M^e MAHOUEAU.

D'un joli DOMAINE en Touraine, dit le domaine des Mazerats.

S'adresser à Paris: 1^o à M^e Louis PROTAT.

MAISON DE CAMPAGNE

Etude de M^e BENOIST, avoué, rue Saint-Antoine, 110.

Vente sur licitation, au Palais de Justice à Paris, le mercredi 14 juillet 1858.

D'une MAISON de campagne dite le Pavillon.

S'adresser pour les renseignements: 1^o à M^e BENOIST.

Luxembourg, 43, dépositaire d'une copie de l'enchère.

2^o A M^e Demadre, notaire, rue St-Antoine, 203.

3^o A M^e MAHOUEAU, notaire, place du Grand-Marché, 37.

4^o A M^e Soloman, avoué, rue du Chardonnet, 11 bis.

Ventes mobilières.

MATÉRIEL ET MARCHANDISES DE L'USINE DES COMPTEURS A GAZ.

Vente au enchères, du MATÉRIEL et des MARCHANDISES brutes et ouvrées de l'usine des COMPTEURS A GAZ.

Gazomètre, plate-forme, machines à filer, à plier la tôle.

S'adresser, pour traiter à l'amiable: A M. Jules Grand.

MINES D'OR DE MALPASO

MM. les actionnaires de la société des Mines d'Or de Malpaso sont invités à se réunir en assemblée extraordinaire.

MM. les actionnaires de la société des mines d'Ardoisières de Deville-Saint-Barnabé.

doisières sont invités à se rendre à l'assemblée générale ordinaire.

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DES BOUCHES-DU-RHON.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin dernier.

SOCIÉTÉ DU COLOCEIRUM.

Vu le nombre insuffisant des actionnaires présents à la réunion du 1^{er} juillet.

CRET Countouch, toiles cirées, chaussures, vêtements.

NETTOYAGE DES TACHES

sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes.

DENTS A SUCCION FATTET, dentiste, 233, rue Saint-Honoré.

BIBERON BRETON, se-femme, r. St-Sébastien, 42.

EFFICACITÉ de l'EAU des CORDIÈRES.

Les Annonces, Réclamations Indescribibles ou autres.

GRANDE MEDAILLE D'HONNEUR à l'Exposition universelle de 1855. ORFÈVRE CHRISTOFFLE. PAVILLON DE HANOVRE. MAISON DE VENTE. CH. CHRISTOFFLE ET C^o.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 3 juillet.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Consistant en: (9263) Bureau, machine à vapeur, forces, enclumes, étaux, etc.

(9264) Bureau, cartonnier, tables, secrétaires, mémoires, fauteuils, etc.

(9265) Table, consoles, chaises, toilettes, bureaux, canapés, etc.

(9266) Table, canapé, fauteuils, rideaux, chaises, pendule, etc.

(9267) Bureau acajou, armoire, commode, rideaux, pendule, etc.

(9268) Voiture à bras, tréteaux, lot de bois, meubles divers.

(9269) Comptoir, tables, glaces, etc.

(9270) Comptoir, tables, glaces, etc.

(9271) Comptoir, tables, glaces, etc.

(9272) Bureau acajou, bibliothèque, fauteuils, table de salon, etc.

(9273) Comptoir, tables, glaces, etc.

(9274) Comptoir, tables, glaces, etc.

(9275) Armoire, commode, fauteuil, glaces, ornement en cuivre doré.

(9276) Comptoir, tables, glaces, etc.

(9277) Bureau acajou, tables, petits bahuts, fauteuils, rideaux, etc.

Compagnie franco-allemande d'émigration et de colonisation à Paris.

le six; qui cependant, en cas d'insuccès, après deux années d'essai.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.

Un acte sous seings privés, daté du premier mai, signé le vingt juin.